



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
comptabilité économique et environnementale

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande de la Commission de statistique lors de sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I. A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale. Le rapport décrit l'état d'avancement de ses travaux, en particulier le projet de révision du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE). Il présente le processus ayant débouché sur une série de recommandations pour les questions de la liste du volume 1 du SCEE révisé qui doivent être présentées à la Commission à sa quarante-troisième session en 2012 aux fins d'adoption en tant que statistique internationale. Il présente en outre une mise à jour sur l'état d'avancement du travail de définition d'une feuille de route, y compris une liste de questions pour le volume 2 ainsi que les rapports sur les discussions concernant la portée et le contenu du volume 3. Le rapport expose également les activités du Comité consacrées à la promotion du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), ainsi que les activités de coordination. Les questions à débattre figurent au paragraphe 63 du présent rapport.

* E/CN.2/2011.



I. Introduction

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale-économique

1. À sa quarante et unième session, la Commission de statistique :

a) A accueilli favorablement le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale, s'est déclarée satisfaite des progrès des travaux menés du Comité et a remercié le Président du Comité de son initiative;

b) A apprécié à sa juste valeur la méthode de travail du Comité d'experts, notamment la large consultation menée au sujet du mandat, du mode de fonctionnement et du programme de travail du Comité;

c) A entériné le mandat et le mode de travail du Comité d'experts;

d) A noté avec satisfaction que, dans son programme de travail, le Comité a donné la priorité absolue à la révision du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) dans les délais impartis et l'a prié de déterminer l'ordre de priorité des tâches aux fins de l'achèvement du volume 1;

e) S'est félicité de l'évolution des travaux réalisés par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale pour résoudre rapidement la majorité des questions à traiter dans le cadre de la révision du volume 1 du SCEE et a rendu hommage au Groupe et à son président pour cette réalisation;

f) A exprimé sa gratitude aux États membres et aux organisations internationales et supranationales pour la contribution en espèces et en nature qu'ils ont apportée à la révision du SCEE;

g) A invité le Comité d'experts à tenir, au cours de ses travaux, des consultations étroites avec les divers groupes et entités, notamment le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

h) A salué le rôle joué par le Comité d'experts pour coordonner son programme de travail avec divers groupes municipaux, groupes d'experts techniques et organisations intergouvernementales intervenant dans les domaines de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques d'appui, en vue d'éviter les doubles emplois;

i) A adopté la première partie des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, entériné la deuxième partie en tant que directives supplémentaires et encouragé les pays à appliquer les recommandations;

j) A demandé que les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau soient traduites dans les langues officielles de l'ONU dans les meilleurs délais.

2. Le présent rapport est organisé comme suit : la section II fait le point sur les travaux du Comité, en particulier, sur la révision du SCEE. La section III est consacrée à l'état d'avancement des travaux de préparation du sous-système SCEE pour l'énergie (SCEE-Énergie). La section IV rend compte des activités de promotion du SCEE. La section V fait le point sur les activités des groupes dont les travaux recourent le mandat du Comité s'agissant de l'établissement de statistiques, de l'énergie et d'autres statistiques à l'appui de la comptabilité économique

environnementale. La section VI présente les points que la Commission devra examiner.

II. Révision du SCEE

3. À sa trente-huitième session, la Commission de statistique a souligné l'importance des travaux du Comité en élevant le Manuel de comptabilité nationale : Système de comptabilité environnementale et économique intégrée 2003 au niveau d'une norme statistique internationale sur la base d'une liste convenue de questions. À ses quarantième et quarante et unième sessions, la Commission a, de nouveau, confirmé que la révision du SCEE est la plus grande priorité du programme de travail du Comité et l'a invité à mener à bien les travaux sur le volume 1, la norme statistique, selon le plan et le mode de fonctionnement décrits dans le cadre de gestion du projet soumis en tant que document de base à la quarantième session de la Commission de statistique.

4. Le processus de révision est en cours. Un fonds d'affectation spéciale basé à la Division de statistique de l'ONU et géré par le Bureau du Comité a été créé; il est alimenté par les contributions des pays et des organisations internationales et supranationales.

5. L'éditeur du SCEE révisé, Carl Obst, a été nommé en mai 2010 par le Bureau du Comité en vertu de pouvoirs délégués par le Comité. Il a été choisi parmi plusieurs candidats ayant répondu à un appel à candidatures international. Il élabore progressivement des recommandations pour les changements et les clarifications, prépare les projets de texte du SCEE révisé, selon le calendrier du projet; participe aux discussions techniques, en tant que de besoin; participe aux réunions du Comité d'experts sur la comptabilité environnementale-économique et de son Bureau et du comité de rédaction ainsi qu'à d'autres réunions techniques, le cas échéant; prend l'avis des présidents de groupes de travail municipaux et d'autres groupes d'experts; assure la supervision de la cohérence globale interne du SCEE révisé et de sa cohésion avec d'autres normes statistiques macroéconomiques.

6. Un comité de rédaction a également été nommé par le Bureau du Comité d'experts en mai 2010. Il comprend des experts en comptabilité économique-environnementale et en comptabilité nationale d'Australie, du Canada, des Pays-Bas, de la Norvège, de l'Office statistiques de la Commission européenne (EUROSTAT), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Division de statistique. Il examine les documents de synthèse qui sont préparés par les divers groupes travaillant sur le règlement des questions figurant sur la liste; examine les observations reçues par le biais des consultations au plan mondial; prend des décisions sur la version finale des documents de synthèse présentant les recommandations sur la liste des questions; examine les projets de chapitre avant qu'ils ne fassent l'objet de consultations au plan mondial; assure la cohésion interne du SCEE révisé surtout en ce qui concerne le règlement des questions figurant sur la liste; veille à ce que les observations émises par le biais des consultations au plan mondial soient prises en compte; recherche le consensus sur les questions controversées et conseille le Bureau sur les questions qui ne peuvent pas être réglées.

7. Comme il est indiqué dans le cadre de gestion du projet, le SCEE révisé comprendra trois volumes ou parties : le volume 1 qui est la norme statistique internationale et sera autonome en soi; le volume 2 composé des sujets sur lesquels le consensus n'a pu être trouvé mais qui revêtent un grand intérêt pour les politiques; et le volume 3 composé des applications des comptes présentées dans les volumes 1 et 2.

8. Cette section présente l'état d'avancement des travaux menés sur les trois volumes.

Volume 1

9. Une liste de 21 questions pour le volume 1 a été entérinée par la Commission de statistique et, à sa quarante et unième session en février 2010, la Commission a été informée de l'état d'avancement des travaux du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale.

10. Le travail de l'éditeur et du comité de rédaction a été focalisé sur la finalisation des recommandations relatives aux 21 questions de la liste. Le processus d'élaboration des recommandations comprend :

- a) La finalisation des avis du Groupe de Londres sur chaque question;
- b) La préparation des documents de synthèse avec les recommandations correspondantes pour chaque question;
- c) La diffusion des documents de synthèse aux fins de consultations au plan mondial avec un délai de 30 à 45 jours pour les réactions;
- d) Le résumé des réactions aux recommandations;
- e) La présentation des recommandations aux fins d'approbation par la Commission de statistique sur recommandation du Comité d'experts.

11. Les 21 questions portaient sur un large éventail de sujets nécessitant des connaissances d'experts dans divers domaines de la statistique au sein et en dehors des instituts nationaux de statistique. Le Président et le Secrétariat du Comité d'experts ont envoyé une lettre aux pays leur demandant de mettre sur pied un mécanisme de coordination avec le bureau national de statistique appelé à jouer un rôle de contact important pour le recueil des réactions sur les diverses questions.

12. Dans le but de faciliter le processus de consultation au sein des pays et des organismes internationaux, on a regroupé les questions en lots couvrant des sujets nécessitant une certaine compétence. Cinq lots de questions seront diffusés pour les consultations à l'échelle mondiale. Au 30 novembre, quatre lots ont été diffusés et le dernier lot le sera le 10 décembre. Les consultations à l'échelle mondiale sur les deux premiers lots sont terminées et celles relatives aux troisième et quatrième lots le seront en décembre. Les consultations à l'échelle mondiale sur le dernier lot de questions seront closes le 17 janvier.

13. Les résultats de ces consultations seront résumés et examinés par le Comité de rédaction et les recommandations seront transmises au Comité d'experts. Les recommandations finales seront envoyées à la Commission de statistique pour examen et présentées comme document de base accompagnant le présent rapport.

14. Le tableau ci-dessous décrit l'état actuel (au 30 novembre 2010) de toutes les 21 questions. Le document de base contenant les recommandations proposées pour

le SCEE révisé comprendra également un rapport plus à jour sur l'état d'avancement.

| <i>N°</i> | <i>Question de la révision du SCEE</i> | <i>Consultations du Groupe de Londres finalisées</i> | <i>Document de synthèse finalisé et diffusé</i> | <i>Consultations à l'échelle mondiale achevées</i> | <i>Recommandations finalisées</i> |
|-----------|--|--|---|--|-----------------------------------|
| 1 | Harmonisation de l'analyse des flux de matières avec les notions du SCEE | Oui | Échéance, 10 décembre | Échéance, 17 janvier | Échéance, fin janvier |
| 2 | Classification des flux physiques | Oui | Échéance, 10 décembre | Échéance, 17 janvier | Échéance, fin janvier |
| 3a | Relier les comptes de l'énergie et les bilans énergétiques | Oui | Oui | Échéance, 24 décembre | Échéance, fin janvier |
| 3b | Questions frontalières dans les comptes d'émissions atmosphériques | Oui | Oui | Échéance, 24 décembre | Échéance, fin janvier |
| 4 | Énergies renouvelables | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 5 | Secteur des biens et services environnementaux | Oui | Oui | Échéance, 6 décembre | Échéance, début janvier |
| 6 | Taxes liées à l'environnement | Oui | Oui | Échéance, 6 décembre | Échéance, début janvier |
| 7 | Subventions liées à l'environnement | Oui | Oui | Échéance, 6 décembre | Échéance, début janvier |
| 8 | Permis d'émission | Oui | Échéance, 10 décembre | Échéance, 17 janvier | Échéance, fin janvier |
| 9 | Classification des activités et des dépenses relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles | Oui | Oui | Échéance, 6 janvier | Échéance, début janvier |
| 10 | Classement des actifs | Oui | Échéance, 10 décembre | Échéance, 17 décembre | Échéance, fin janvier |
| 11 | Classification des ressources minières et énergétiques | Oui | Oui | Échéance, 24 décembre | Échéance, fin janvier |
| 12 | Évaluation des actifs : étude de cas sur l'évaluation des stocks de poisson | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 13 | Enregistrement de l'épuisement des ressources non renouvelables | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 14 | Enregistrement de l'épuisement des ressources renouvelables | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 15a | Traitement des frais de déclassement | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 15b | Enregistrement de la propriété des actifs liés aux minéraux | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 16 | Traitement de l'eau dans des réservoirs artificiels | Oui | Échéance, 10 décembre | Échéance, 17 janvier | Échéance, fin janvier |

| N° | Question de la révision du SCEE | Consultations du Groupe de Londres finalisées | Document de synthèse finalisé et diffusé | Consultations à l'échelle mondiale achevées | Recommandations finalisées |
|----|---|---|--|---|----------------------------|
| 17 | Enregistrement des pertes | Oui | Oui | Échéance, 24 décembre | Échéance, fin janvier |
| 18 | Évaluation de l'eau | Examinées sous questions diverses | Néant | Néant | Néant |
| 19 | Classification des sols | Oui | Échéance, 10 décembre | Échéance, 17 janvier | Échéance, fin janvier |
| 20 | Enregistrement et évaluation du sol | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |
| 21 | Comptabilité des ressources forestières | Oui | Oui | Oui | Échéance, début janvier |

15. Un plan général pour le volume 1 du SCEE révisé a été élaboré et comprend six chapitres. La rédaction de ces chapitres va se poursuivre activement au cours du premier semestre 2011. Il est prévu que les consultations à l'échelle mondiale sur les projets de chapitres se poursuivent jusqu'en été 2011. Une dernière série de consultations à l'échelle mondiale sur l'intégralité du volume aura lieu en automne 2011. Il est prévu que le volume 1 sera prêt pour adoption par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session en février 2012. Le projet de plan général du volume 1 fait partie de l'annexe au présent rapport.

Volume 2

16. Si le Comité d'experts a accordé la priorité au volume 1, lors de sa réunion du mois de juin il a aussi examiné la marche à suivre pour l'élaboration du volume 2. Il a notamment mis en place un sous-groupe composé de la Banque mondiale, de l'Agence européenne pour l'environnement et de la Division de statistique. Il est en train d'élaborer pour le volume 2 une feuille de route qui sera d'abord examinée par le Bureau et présentée ensuite au Comité d'experts à sa sixième réunion en juin 2011. Les activités prévues pour le volume 2 qui, du fait de sa nature ne sera pas une norme internationale, seront présentées à la Commission à sa quarante-deuxième session en 2012.

Volume 3

17. Les travaux sont en cours pour la finalisation de l'objectif et de la structure du volume 3 du SCEE révisé. Le volume 3 a pour objectif de permettre aux utilisateurs et aux compilateurs de comprendre comment l'information figurant dans le cadre du SCEE peut être utilisée pour entreprendre l'analyse et la recherche sur les questions environnementales dans un contexte économique donné.

18. Le débat sur la structure potentielle du volume 3 lors de la réunion du Comité d'experts en juin 2010 a débouché sur la formation d'un sous-groupe des membres du Comité d'experts à qui il a été demandé d'examiner les cinq questions suivantes :

- a) Thème central du volume 3;
- b) Structure et contenu du volume 3;

c) Calendrier assorti de dates cibles pour l'achèvement progressif du contenu d'ici février 2013;

d) Statut du volume 3 par rapport au SCEE en tant que norme internationale;

e) Processus d'approbation du volume 3.

19. Il a été demandé au sous-groupe de faire des recommandations au Bureau du Comité au début de l'année 2011 avec des recommandations finales à débattre et entériner lors de la réunion du Comité d'experts en juin 2011. Ces projets seront présentés à la Commission de statistique en 2012.

20. Dans le cadre du processus d'élaboration des recommandations, le sous-groupe a présenté un document à la réunion du Groupe de Londres tenue en octobre à Santiago. Le débat s'est focalisé sur les questions a), b) et c) mentionnés plus haut et a apporté une contribution précieuse au sous-groupe pour ce qui est du public cible, du style, du ton et du contenu du volume 3. Il a été en général reconnu que le volume 3 sera centré sur l'application du SCEE et n'aura pas le statut d'une norme internationale.

III. État d'avancement de l'élaboration du sous-système SCEE pour l'énergie

21. Le Comité a reconnu que les travaux du SCEE pour l'énergie (SCEE-Énergie) ont apporté une contribution appréciable à la résolution des questions d'énergie dans la liste des questions relatives aux comptes de l'énergie pour la révision du SCEE. Le Comité a rappelé qu'il importe d'achever l'élaboration du SCEE-Énergie qui avait été suspendue faute de moyens.

22. Le Comité a souligné la nécessité d'assurer la plus grande cohérence possible des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie avec le SCEE-Énergie. Il a également demandé d'élaborer un programme conjoint de mise en œuvre de ces recommandations et du SCEE-Énergie.

23. Les travaux sur le SCEE-Énergie ont repris avec l'aide financière du Bureau statistique fédéral allemand. Un projet de SCEE-Énergie devrait être examiné par une réunion du groupe d'experts qui se tiendra au cours du premier trimestre de 2011.

24. Le Comité a réitéré que le SCEE-Énergie sera un sous-système du SCEE et comme tel, il sera parfaitement cohérent avec le SCEE. Il fournira une meilleure définition des notions, classifications et comptes de l'énergie qui font déjà partie du SCEE. Il devrait être présenté à la Commission pour adoption en 2012 en tant que norme statistique internationale.

IV. Promotion du SCEE

25. Le Comité a longuement échangé des vues sur la promotion du SCEE. Il a déploré le fait que les avantages du SCEE ne soient pas aussi bien compris que pour d'autres normes statistiques internationales. Sans cette compréhension, les pays pourraient hésiter à investir dans la comptabilité économique environnementale et,

ce qui aura des répercussions sur la mise en œuvre du SCEE et de ses sous-systèmes, par exemple, SCEE pour l'eau (SCEE-Eau) et SCEE-Énergie.

26. En plus de l'élaboration du volume 3 du SCEE révisé, le Comité a jugé utile que la communauté statistique joue un rôle de promotion et de sensibilisation aux niveaux national et international pour expliquer les avantages du SCEE.

27. Dans ce contexte, le Comité essaie d'assurer la reconnaissance du SCEE en tant que mécanisme de suivi et d'évaluation de divers mécanismes de politique, par exemple, l'économie verte et le projet de croissance verte.

28. De plus, dans le cadre de la promotion, le Comité a envisagé l'élaboration de publications « sur papier glacé » pour expliquer, en utilisant les exemples de certains pays, les avantages du SCEE pour répondre à des questions de politique précises. Trois publications sur papier glacé sont en cours d'élaboration, dont la première sur la consommation et la production durables préparée par le Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni, la deuxième sur les changements climatiques en cours d'élaboration par le Bureau de statistique des Pays-Bas et la troisième sur l'eau, élaborée par le Bureau australien des statistiques, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et la Division de statistique.

29. La Conférence sur les statistiques officielles de l'environnement de l'Association internationale pour les statistiques officielles, tenue en octobre 2010 au Chili, a été une excellente occasion de promouvoir le SCEE au sein de la communauté internationale des statistiques. L'un des principaux exposés, présenté par le Président du Comité d'experts, montrait comment le SCEE offre un moyen systématique d'inspirer la politique économique environnementale. Cet exposé a reçu un accueil favorable. D'autres exposés revêtant un intérêt direct pour le SCEE ont également été présentés lors de la Conférence.

V. Coordination

30. Comme demandé par la Commission de statistique, le Comité d'experts a examiné l'état d'avancement des activités des groupes d'études et autres groupes d'experts techniques dont les travaux recoupent son propre mandat. Il s'est ainsi intéressé aux activités du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement et du groupe d'étude de l'OCDE et d'EUROSTAT sur la prise en considération des permis d'émission dans les comptes nationaux ainsi qu'aux travaux de l'EUROSTAT, de l'OCDE et de la Commission économique pour l'Europe ayant trait à son propre travail. En plus des travaux de ces groupes, le Comité a suivi avec intérêt plusieurs initiatives pertinentes en cours en Europe.

1. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

31. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale s'est réuni du 25 au 28 octobre 2010 à Santiago du Chili pour examiner plusieurs questions de la liste des questions devant faire partie de la révision du SCEE. Quelques questions concernaient la finalisation des recommandations pour la norme statistique, volume 1. D'autres concernaient les aspects éditoriaux de ce volume comme le plan annoté du

volume 1 et la liste des tableaux. Le Groupe de Londres a également examiné, dans le cadre du volume 2, l'élaboration des comptes d'écosystèmes et de carbone ainsi que les questions liées à l'utilisation des politiques et la vulgarisation du SCEE (les publications dites sur papier glacé).

2. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie¹

32. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie a tenu sa cinquième réunion du 1^{er} au 4 février pour examiner le projet des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie. Cette réunion a également convenu des mesures à prendre pour l'achèvement des travaux sur les recommandations internationales en 2010 avec comme objectif leur présentation pour adoption à la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session en 2011.

33. L'élaboration et la préparation des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie ont été la principale activité du Groupe d'Oslo en 2009 et 2010. Un projet provisoire des recommandations a été diffusé en 2010 aux fins des consultations à l'échelle mondiale. Globalement, ce projet a bénéficié d'un solide soutien. Les membres du Groupe d'Oslo ont activement participé au processus lors des réunions et à travers les discussions en ligne. Le site Web du Groupe d'Oslo, administré par son secrétariat et installé à Statistiques Norvège, a permis aux membres de communiquer régulièrement. Ce site est un forum de débat entre les membres et facilite la rédaction des recommandations internationales.

34. La principale activité du Groupe d'Oslo en 2011 concernera l'élaboration des chapitres du Manuel des compilateurs des statistiques énergétiques. Ce manuel est destiné à aider les compilateurs des statistiques de l'énergie dans la mise en œuvre des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie, le futur SCEE-Énergie et d'autres utilisations dans le cadre des comptes nationaux.

35. La sixième réunion du Groupe d'Oslo se tiendra à Canberra en mai 2011 et sera accueillie par le Bureau australien des statistiques. Elle sera consacrée à l'élaboration des questions qui seront abordées dans le Manuel des compilateurs des statistiques énergétiques et à l'élaboration des chapitres. La réunion mettra également l'accent sur la coopération avec d'autres groupes et la collecte des meilleures pratiques nationales et internationales.

3. Les travaux de l'OCDE touchant le programme de travail du Comité d'experts

36. Les travaux de l'OCDE qui présentent un intérêt pour le programme de travail du Comité d'experts portent sur trois domaines : les indicateurs pour le suivi des progrès vers une croissance écologique, les flux de matières et la productivité des ressources et l'examen du questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement.

37. Lors de la réunion du conseil ministériel de l'OCDE tenue en mai 2010, les ministres ont appuyé un rapport intérimaire de la stratégie de croissance écologique de l'OCDE. La stratégie dont l'élaboration devrait s'achever pour la réunion ministérielle en 2011, comprend un volet consacré à l'analyse et aux politiques ainsi qu'un rapport sur les Indicateurs de croissance écologique pour contribuer à la

¹ Voir aussi E/CN.3/2011/9.

surveillance de la transition à la croissance écologique. Dans le but d'élaborer des indicateurs, on a défini la croissance écologique en fonction de deux dimensions consistant à : i) rechercher la croissance économique et le développement tout en limitant les pressions sur la qualité de l'environnement et sur l'utilisation des ressources naturelles et ii) exploiter le potentiel de croissance qui découle de la résolution des questions environnementales. Une question importante que pose l'évaluation de la croissance écologique concerne la définition et l'évaluation de la « croissance ». Pour réaliser la croissance écologique il faudrait tenir compte de la qualité et de la composition de la croissance, ainsi que de la question de savoir qui bénéficie en fin de compte de la croissance : le produit intérieur brut (PIB) n'est pas un indicateur parfait du bien-être matériel sans parler d'autres aspects déterminants de la qualité de vie comme la santé, les contacts sociaux ou la sécurité, et les travaux sur les indicateurs de la croissance écologique ont un lien avec le débat en cours sur les travaux théoriques et empiriques visant à mieux évaluer la qualité de vie.

38. Les travaux sur les indicateurs de la croissance écologique portent sur cinq types d'indicateurs : i) l'efficacité environnementale de la production; ii) l'efficacité environnementale de la consommation; iii) la base de ressources naturelles de l'économie; iv) la dimension environnementale de la qualité de vie; et v) les réponses de la société. La panoplie d'indicateurs définis jusqu'à présent compte une trentaine d'indicateurs pour rendre justice aux divers aspects de la croissance écologique et identifie quelques indicateurs « phares » qui doivent être représentatifs des principaux défis associés à la croissance verte et qui pourraient susciter une attention politique de haut niveau. Les travaux sur les indicateurs de croissance écologique ont révélé plusieurs lacunes des données et parfois des notions variables en fonction des pays, d'où la nécessité d'un SCEE pleinement élaboré pour des méthodologies communes et pour le suivi de la croissance. Par conséquent, on espère que la nécessité d'appliquer le SCEE sera l'une des conclusions sur l'évaluation découlant du rapport.

39. Les travaux sur les flux de matières et la productivité des ressources sont entrepris suite aux recommandations du Conseil de l'OCDE sur ces deux domaines (avril 2004 et mars 2008). En 2010 et 2011, l'OCDE s'attache et s'attachera en particulier à poursuivre la mise au point de la base de données et des indicateurs connexes et à préparer un rapport factuel sur les flux de matières et la productivité des ressources dans les pays membres et ailleurs.

40. L'examen du questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement a été entamé en 2009, en étroite collaboration avec l'EUROSTAT, la Division de statistique de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement. Il tient compte des faits nouveaux dans le domaine des statistiques environnementales et de la comptabilité environnementale. Un ensemble de sections restructurées et actualisées du questionnaire sera disponible en 2012.

4. Les travaux d'EUROSTAT liés au programme de travail du Comité d'experts

41. Dans le contexte du rapport Stiglitz² et de la communication de la Commission européenne intitulée « Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation », une étude a été menée pour examiner les données nécessaires pour l'élaboration d'indicateurs plus pertinents des résultats économiques et du progrès social, évaluer la faisabilité d'autres outils de mesure et réfléchir sur le moyen de présenter cette information de façon adéquate. Les initiatives de l'OCDE et d'EUROSTAT sont présentées aux paragraphes suivants.

42. EUROSTAT et l'Institut national de la statistique et des études économiques de France (INSEE) ont mis en place un groupe de parrainage chargé de la mesure des progrès, du bien-être et du développement durable. Les travaux sont organisés dans le cadre de trois groupes d'étude fondés sur les thèmes suivants : i) perspective des ménages et aspects de répartition du revenu, de la consommation et de la richesse; ii) durabilité du point de vue de l'environnement; et iii) mesures multidimensionnelles de la qualité de vie. Un quatrième groupe d'étude sur les questions transversales va élaborer un cadre de référence commun pour les travaux sur les indicateurs des trois équipes d'étude thématiques.

43. Le deuxième groupe d'étude est le plus pertinent pour les activités du Comité. Ce groupe d'étude élabore actuellement un ensemble de recommandations à suivre dans l'élaboration d'une liste d'indicateurs pour mesurer le bien-être et la durabilité du point de vue de l'environnement. Ces recommandations vont en particulier insister sur l'importance du choix, chaque fois que c'est possible, d'indicateurs tirés du cadre comptable. Le groupe d'étude va par conséquent promouvoir l'établissement progressif de comptes environnementaux fondés sur le SCEE.

44. Le groupe de parrainage devrait définir les priorités, les sources et les propositions de législation pour les pays de l'Union européenne, ainsi que l'orientation sur la façon de réorganiser l'établissement de statistiques. La prochaine réunion du groupe de parrainage est prévue au cours du deuxième semestre de 2011, après la présentation des rapports des groupes d'étude. Le rapport final du Groupe de parrainage est attendu en fin 2011.

5. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques environnementales

45. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques environnementales a géré de nombreuses questions de coordination dans le cadre de la collecte des données internationales, avec une référence spéciale à la couverture géographique par les diverses organisations pour éviter les doubles emplois dans le rassemblement des données auprès des pays. Ce travail est devenu plus difficile parce que l'OCDE et EUROSTAT ont étendu la portée de leur collecte de données au-delà de leurs États membres (pays candidats, pays en voie d'adhésion, pays partenaires, programmes de pays voisins). Dans la mesure où l'ampleur de la collecte de données varie d'un groupe de pays à l'autre, le problème des doubles emplois doit être résolu au cas par cas, ce qui nécessite une coordination constante et des accords d'échange de données.

46. Il y aura une révision de grande envergure du questionnaire conjoint OCDE/EUROSTAT entre 2010 et 2012 et elle devra être menée en coordination avec la Division de statistique et le PNUE pour assurer la compatibilité des questionnaires. Le processus tiendra compte de l'évolution récente dans le domaine des statistiques environnementales et de la comptabilité économique environnementale.

47. Les travaux se poursuivent sur le glossaire conjoint, l'accent étant mis sur les termes relatifs à l'eau (en tenant compte des recommandations internationales pour les statistiques de l'eau) et les statistiques des déchets utilisées dans les questionnaires internationaux. Le renforcement de l'harmonisation des termes et définitions fera partie du processus de révision 2010-2012 du questionnaire.

48. Conscient de leur activité croissante en matière de statistiques environnementales et de la nécessité connexe de la coordination, le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement a coopté la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes parmi ses membres réguliers et invité l'Agence européenne pour l'environnement à rejoindre le groupe.

49. Compte tenu de l'augmentation des tâches et de l'accroissement du nombre des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement, les membres ont plutôt recommandé des réunions annuelles de deux jours avec rotation du lieu entre les sièges des organisations membres en lieu et place de réunions de demi-journée ou d'une journée qui se concentrent généralement sur des manifestations européennes.

6. Le groupe d'étude de l'OCDE/EUROSTAT sur la prise en compte des permis d'émission dans les comptes nationaux

50. L'enregistrement des permis d'émission est l'une des questions de la liste de questions liées à la révision du SCEE. À cet égard, la décision sur l'enregistrement des permis d'émission dans le Système de comptabilité nationale est d'un grand intérêt pour la révision du SCEE.

51. Le Système de comptabilité nationale 2008 ne traite pas pleinement l'enregistrement des permis d'émission négociables. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, à sa dernière réunion en novembre 2008, a examiné la question et recommandé la mise en place d'un groupe d'étude pour examiner le traitement des quotas et permis d'émissions dans les comptes nationaux. Le groupe d'étude a été mis en place par l'OCDE et EUROSTAT sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

52. Le groupe d'étude a pris le Système de comptabilité nationale 2008 et les résultats des débats au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale comme point de départ. Le Système de comptabilité nationale 2008 recommande que les versements relatifs aux permis d'émissions dans l'atmosphère soient enregistrés parmi les impôts, au moment où les versements sont effectués, et que la valeur marchande des permis soit enregistrée comme des actifs non financiers non produits. Le groupe d'étude a accompli d'importants progrès dans la compréhension

² Voir aussi E/CN.3/2011/35.

du fonctionnement des programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission, mais a aussi étudié d'autres types de permis, et en explicitant leur enregistrement dans les comptes du Système de comptabilité nationale 2008 dans divers scénarios.

53. Le groupe d'étude s'est penché en particulier sur deux options. Les deux options considèrent les versements relatifs aux permis comme des impôts, mais proposent que les impôts soient enregistrés sur la base des engagements au moment où l'émission se produit et soient versés par les émetteurs à titre d'impôt sur la production. Toutefois, les deux options diffèrent sur deux aspects, à savoir : a) la valeur des impôts; et b) le type d'actifs concerné. La première option propose que le versement anticipé de l'impôt (le décalage dans le temps entre la réception des espèces par l'administration au titre des permis et le moment de l'émission) donne lieu à des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et la différence entre le versement anticipé de l'impôt et que le prix du marché des permis représente un contrat négociable (un actif non financier non produit) pour le détenteur. La seconde option propose que les permis d'émission représentent un actif financier (pour le détenteur) et un engagement (pour l'émetteur) évalué au prix du marché et que les impôts soient enregistrés au prix du marché des permis au moment où les émissions se produisent. Le groupe d'étude n'a pu s'entendre sur l'option à recommander parmi les deux.

54. Tous les membres du groupe d'étude ont reconnu qu'il est important de régler ce problème. C'est pourquoi, il a été transmis au Groupe de travail intersecrétaires sur la comptabilité nationale auquel il a été demandé de recommander l'une des options présentées plus haut. Le Groupe de travail devait rendre sa décision après la finalisation du présent rapport. Dans la mesure où les propositions du groupe d'étude sont considérées comme une question de clarification, la décision du Groupe de travail sera publiée dans « SNA News and Notes » selon les procédures de mise à jour adoptées par la Commission.

7. Le groupe d'étude Commission économique européenne-EUROSTAT-OCDE sur la mesure du développement durable

55. Le groupe d'étude Commission économique européenne-EUROSTAT-OCDE sur la mesure du développement durable a été créé par la Conférence des statisticiens européens et œuvre à l'élaboration d'un cadre conceptuel basé sur la démarche axée sur le capital, surtout dans les domaines comme le capital humain et social. Le groupe d'étude a décidé d'élargir le travail conceptuel pour présenter les aspects de répartition du développement durable ou la mesure du bien-être actuel. Les travaux du groupe d'étude s'inscrivent dans le prolongement de ceux d'un précédent groupe d'étude sur l'élaboration d'un cadre de développement durable basé sur une démarche axée sur le capital qui a été publié en 2009³.

56. Les travaux ont évolué dans plusieurs directions. Le groupe d'étude a élaboré un projet de rapport qui souligne l'importance des aspects actuels et futurs du bien-être. Pour ce qui est de la mesure, cela a débouché sur la proposition d'inclure tous les indicateurs de la qualité de vie, en vue de tenir compte des besoins des générations actuelles. Le Groupe d'étude compte finaliser son rapport en 2011.

³ Voir http://www.unece.org/stats/publications/Measuring_sustainable_development.pdf.

57. Les activités du groupe d'étude sont étroitement liées aux travaux entrepris par d'autres institutions, telles que les plus récentes recommandations figurant dans le rapport publié par la Commission Stiglitz, l'initiative « Le PIB et au-delà » de la Commission européenne et le Projet mondial sur la mesure du progrès des sociétés. Le groupe d'étude a suivi de près les travaux du groupe de parrainage sur la mesure du progrès des sociétés, constitué à l'initiative d'EUROSTAT et de l'INSEE.

8. Groupe d'étude intersectoriel de la Commission économique pour l'Europe sur les indicateurs de l'environnement

58. Un groupe d'étude sur les indicateurs de l'environnement créé en 2009 par deux Comités sectoriels de la Commission économique pour l'Europe (le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens) a poursuivi ses travaux pour l'amélioration de la production des données et la promotion de la comparabilité des statistiques environnementales dans les pays d'Europe centrale et d'Asie centrale. Les indicateurs environnementaux dans les domaines clefs comme l'air propre, l'énergie, l'eau potable, les déchets, la biodiversité des forêts, la durabilité des transports, etc., ont été examinés et les données d'expérience échangées. La Division de statistique a participé activement aux travaux du groupe d'étude en fournissant un appui financier et des compétences techniques.

59. Lors des trois réunions tenues entre 2009 et 2010, le groupe d'étude a examiné la moitié des 36 indicateurs recommandés par les directives pour la mise en œuvre des indicateurs de l'environnement en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale (directives pour la mise en œuvre des indicateurs) qui ont été approuvées par la Conférence ministérielle tenue sur le thème « Environnement pour l'Europe » en 2007. Le groupe d'étude a également examiné les indicateurs qui sont importants mais qui ne sont pas actuellement inclus dans les directives pour la mise en œuvre des indicateurs, notamment un indicateur sur les dépenses environnementales, les indicateurs agroenvironnementaux, ainsi que les indicateurs de l'énergie et de l'environnement. En novembre 2010, le Comité de politique environnementale et le Bureau de la Conférence des statisticiens européens ont prolongé le mandat du Groupe de travail pour plus de deux ans. Les travaux vont se poursuivre en 2011 par l'examen des indicateurs restants.

9. Activités de la Commission économique pour l'Europe relatives aux statistiques des changements climatiques

60. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a demandé au Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe d'entreprendre une enquête auprès des membres de la Conférence des statisticiens européens pour examiner à quel point les instituts nationaux de statistique s'associent aux activités touchant les changements climatiques et l'identification des besoins des pays à satisfaire au niveau international. À cet effet, le secrétariat a élaboré un questionnaire en collaboration avec les experts de Statistique Norvège, Statistique Finlande, EUROSTAT et l'Agence européenne de l'environnement. Ce questionnaire a été entériné par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens en novembre 2010.

61. Le questionnaire comprend trois parties :

a) Émissions des gaz à effet de serre : met l'accent sur la participation des instituts nationaux de statistique à l'établissement de données pour les inventaires des émissions;

b) Indicateurs des changements climatiques : concerne les indicateurs qui mesurent l'impact des changements climatiques;

c) Questions générales : incluent les questions relatives aux préoccupations, priorités, projets futurs, etc.

62. L'enquête sera menée en étroite collaboration avec EUROSTAT et en coordination avec la Division de statistique. Le Comité d'experts a annoncé son soutien à ces activités et demandé à la Commission économique pour l'Europe de présenter un rapport sur les résultats de l'enquête lors de sa prochaine réunion prévue en juin 2011. Le Comité d'experts et la Division de statistique ont également demandé au secrétariat de la Commission économique pour l'Europe d'étendre l'enquête à quelques pays qui ne sont pas membres de la Conférence des statisticiens européens pour garantir une couverture plus générale. Le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe va poursuivre l'enquête en 2011.

VI. Points à débattre

63. La Commission est invitée à :

a) Examiner et entériner les recommandations sur les questions du volume 1 liées à la future révision du SCEE;

b) Exprimer ses vues sur l'avancement des travaux du Comité d'experts.

Annexe

Projet de plan du SCEE, volume 1

Avant-propos/préface

Remerciements

Chapitre 1

Introduction

- 1.1 Qu'est-ce que le Système de comptabilité environnementale et économique?
- 1.2 Pertinence stratégique et utilisations du SCEE
- 1.3 Éléments conceptuels du SCEE
 - Aperçu général des principaux éléments, de la terminologie et des limites du système
- 1.4 Principales caractéristiques du système
 - 1.4.1 Le SCEE en tant que mécanisme d'organisation des statistiques
 - 1.4.2 Combinaison des comptes en termes physiques et monétaires
 - 1.4.3 Souplesse de la mise en œuvre
 - 1.4.4 Méthodes de diffusion et d'établissement de rapports
- 1.5 Liens entre le SCEE et d'autres normes statistiques
 - 1.5.1 Liens entre le SCEE et le SCN 2008
 - 1.5.2 Liens entre le SCEE et les sous-systèmes du SCEE (par exemple, SCEE-Eau, SCEE-Énergie)
 - 1.5.3 Liens avec d'autres normes de statistiques environnementales (par exemple, recommandations internationales concernant les statistiques de l'énergie, recommandations concernant les statistiques de l'eau
 - 1.5.4 Liens avec les classifications internationales types (par exemple, Classification centrale de produits (CPC), Classification internationale type par industrie (CITI))
- 1.6 Structure du Manuel du SCEE – Guide du lecteur
 - 1.6.1 Rôle des volumes 1, 2 et 3
 - 1.6.2 Chapitre 2 : Structure et postulats comptables
 - 1.6.3 Chapitre 3 : Comptes des flux physiques
 - 1.6.4 Chapitre 4 : Comptes des flux monétaires
 - 1.6.5 Chapitre 5 : Comptes des actifs
 - 1.6.6 Chapitre 6 : Résumé et intégration des comptes

Chapitre 2

Structure et postulats comptables

- 2.1 Introduction
- 2.2 Postulats comptables
 - 2.2.1 Stocks et flux en termes physiques
 - Niveaux des stocks
 - Flux physiques
 - Matières (matières naturelles, produits, résidus)
 - Eau
 - Énergie
 - Services et fonctions écosystémiques
 - Épuisement et dégradation
 - 2.2.2 Stocks et flux en termes monétaires
 - Actif et passif
 - Transactions et autres variations des actifs, y compris les réévaluations
 - Introduction aux différentes techniques d'évaluation, y compris la valeur actualisée nette (VAN)
 - Introduction à la dépréciation, à l'épuisement et à la dégradation
- 2.3 Règles et conventions comptables
 - 2.3.1 Choix du moment de l'enregistrement
 - 2.3.2 Unités de mesure
 - 2.3.3 Résidence et territoire national
 - 2.3.4 Équilibre de l'offre et de l'utilisation
 - Termes physiques
 - Termes monétaires
 - 2.3.5 Prix de base, prix à la production et prix d'acquisition
 - 2.3.6 Choix du moment de l'évaluation (tarification en fin d'exercice/tarification sur la moyenne de la période)
- 2.4 Unités comptables
 - 2.4.1 Unités économiques
 - Secteurs (par exemple, entreprises, ménages, administrations publiques)
 - Industries
 - 2.4.2 Unités environnementales
 - Écosystèmes
- 2.5 Limites comptables

Cette section doit clarifier les limites du SCEE en tant que manuel autonome, les différences entre les volumes 1 et 2 et les distinctions pertinentes, le cas échéant, entre les limites des et de la production du SCEE et du SCN.

2.5.1 Limites entre l'environnement et l'économie

2.5.2 Limites de la production

2.5.3 Limites des actifs

2.5.4 Limites géographiques

2.6 Les classifications du SCEE

Cette section est une présentation de la gamme des classifications utilisées dans le SCEE et relatives au SCEE. Tous les détails doivent être examinés dans le chapitre pertinent, dans une annexe ou référencés dans la documentation pertinente concernant cette classification précise. L'utilisation de tableaux de passage sera introduite à ce niveau.

2.7 Les liens entre les comptes du SCEE

2.7.1 Comptes de flux physiques

2.7.2 Tableaux des ressources et emplois monétaires

2.7.3 Comptes des dépenses environnementales

2.7.4 Comptes de flux hybrides

2.7.5 Comptes des actifs

2.8 Agrégats et indicateurs du SCEE

L'objectif de cette section est de souligner que le cadre comptable du SCEE contient une gamme de totaux, d'agrégats et d'indicateurs, etc., susceptibles d'être utiles pour l'analyse et la recherche. Les détails concernant les mesures seront présentés dans les sections pertinentes et la présente section ne va en donner qu'une vision globale. Elle va clarifier l'utilisation des termes tels que les agrégats et les indicateurs qui ont des interprétations très différentes. Elle n'entend pas fournir des détails sur les indicateurs pondérés qui ne ressortent pas naturellement du cadre comptable.

Agrégats et indicateurs des tableaux de flux physiques

Agrégats et indicateurs des comptes monétaires et hybrides

Agrégats et indicateurs provenant de comptes SCN ajustés pour tenir compte de l'environnement

Chapitre 3

Comptes des flux physiques

3.1 Introduction

3.2 Cadre de mesure des flux physiques

3.2.1 Types de flux

Flux de l'environnement vers l'économie

Flux à l'intérieur de l'économie

Flux de l'économie vers l'environnement

3.2.2 Classifications des flux physiques

Matières naturelles

Produits

Résidus (y compris les déchets)

3.3 Principes de la comptabilité des flux physiques

3.3.1 Introduction

3.3.2 Tableaux des ressources et emplois physiques et tableaux entrées-sorties

3.4 Comptes des flux de matières

3.4.1 Introduction

Inclut les flux des matières naturelles, des produits et des résidus

3.4.2 Tableaux des ressources-emplois physiques pour les matières

3.4.3 Questions de classification et de limites

3.4.4 Comptabilité des pertes

3.4.5 Agrégation et agrégats

3.4.6 Comptes spécifiques de flux de matières

3.4.6.1 Comptes de déchets

3.4.6.2 Comptes des émissions atmosphériques

(liens vers les comptes des flux d'énergie section 3.5)

3.4.6.3 Comptes des émissions dans l'eau

(liens vers les comptes des débits d'eau section 3.6)

3.4.7 Analyse des flux de matières

3.4.7.1 Principes de base de l'analyse des flux de matières

3.4.7.2 Types de tableaux d'analyse des flux de matières (par exemple, pour l'ensemble de l'économie, flux de substances)

3.4.7.3 Questions de classification et de limites (par exemple, application de l'approche de la récolte)

3.4.7.4 Agrégation et agrégats

3.5 Comptes des flux d'énergie

3.5.1 Introduction

3.5.2 Tableaux emplois-ressources pour les ressources énergétiques

3.5.3 Tableaux emplois-ressources pour les produits énergétiques

3.5.4 Comptes de l'énergie

3.5.5 Questions de classification et de limites (par exemple, traitement des sources d'énergie renouvelable)

- 3.5.6 Comptabilité des pertes
- 3.5.7 Agrégation et agrégats, y compris les liens vers les équilibres énergétiques et les liens vers le SCEE-Énergie
- 3.6 Comptes des débits d'eau
 - 3.6.1 Introduction
 - 3.6.2 Description du cycle hydrologique
 - 3.6.3 Tableau des ressources-emplois pour l'eau
 - 3.6.4 Comptabilité de l'eau
 - 3.6.5 Questions de classification et de limite (par exemple, traitement des eaux usées, écoulements restitués)
 - 3.6.6 Comptabilisation des pertes
 - 3.6.7 Agrégation et agrégats, y compris les liens vers le SCEE-Eau

Chapitre 4

Comptes des flux monétaires

- 4.1 Introduction
 - Identification des flux dans un SCN
 - Description de l'approche fonctionnelle des comptes satellites dans le SCN
- 4.2 Tableaux des ressources-emplois monétaires
 - 4.2.1 Principes de base
 - 4.2.2 Tableaux des ressources-emplois monétaires
 - 4.2.3 Questions conceptuelles et de limites
 - (par exemple, biens destinés à la transformation, production accessoire)
 - 4.2.4 Questions d'évaluation
 - 4.2.5 Agrégation et agrégats
- 4.3 Activités environnementales au sein de l'économie
 - Cette section examinera les définitions pertinentes, les classifications et les tableaux en appliquant les différentes méthodes d'identification des activités environnementales dans les comptes du SNC.
 - 4.3.1 Introduction
 - Méthodes de comptabilité environnementale basées sur les objectifs
 - Portée et définition des activités environnementales
 - Protection de l'environnement, gestion et utilisation des ressources, minimisation des risques naturels
 - Classifications des activités environnementales
 - Classification des activités de protection de l'environnement (CEPA), Classification des activités de gestion des ressources

(CREMA), Classification des activités d'utilisation et de gestion des ressources (CRUMA)

4.3.2 Secteur des biens et services d'environnement (EGSS)

Domaines de l'environnement

Protection de l'environnement

Gestion des ressources

Production environnementale

4.3.3 Dépenses de protection de l'environnement

Principes de base

Classifications

Comptes de dépenses de protection de l'environnement (EPEA)

4.3.4 Dépenses d'utilisation et de gestion des ressources naturelles

Principes de base

Classifications

Comptes de dépenses d'utilisation et de gestion des ressources (RUMEA)

4.4 Autres transactions liées à l'environnement

Cette section définira les transactions pertinentes dans le SCN, surtout dans le contexte des comptes sectoriels du SNC (par exemple, les comptes publics généraux). Les agrégats seront élaborés, le cas échéant.

4.4.1 Les taxes liées à l'environnement

4.4.2 Les subventions liées à l'environnement (y compris les transferts courants et les transferts de capital)

4.4.3 Les droits, charges, amendes et pénalités liés à l'environnement

4.4.4 Permis, quotas et autres paiements liés aux émissions

(y compris les tableaux enregistrant les permis et quotas d'émission)

4.4.5 Loyer, redevances et autres paiements liés à l'utilisation des ressources

4.4.6 Coûts des transferts de propriété

4.4.7 Coûts de résiliation et de déclassement

4.4.8 Épuisement et autres réductions des ressources naturelles

4.4.9 Découvertes et autres augmentations de ressources naturelles

4.5 Établissement de rapports et principaux agrégats pour les transactions environnementales monétaires

Chapitre 5

Comptes des actifs

5.1 Introduction

5.2 Limite et classification des actifs (faisant suite au chapitre 2)

- 5.2.1 Limite des actifs
- 5.2.2 Classification des actifs
- 5.3 Principes de comptabilité des actifs
 - 5.3.1 Description des différentes techniques d'évaluation
 - 5.3.2 Estimation de la VAN des actifs
 - Principes de base
 - Estimation des rentes de la ressource (Autres approches et critères de décision)
 - Application des taux d'actualisation
 - Taux de rentabilité des immobilisations
 - 5.3.3 Mesure de l'épuisement
 - 5.3.4 Mesure de la dégradation
 - 5.3.5 Réévaluation et gains de détention
- 5.4 Comptes des actifs pour les terres
 - 5.4.1 Caractéristiques des actifs
 - 5.4.2 Questions de classification et de limite
 - Utilisation des terres et couverture des sols
 - Eaux de surface/Zone économique exclusive (ZEE)/haute mer
 - 5.4.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
 - 5.4.4 Mesure de l'évolution des niveaux d'actifs en termes physiques
 - 5.4.5 Comptes de l'évolution des ressources en terres en termes physiques
 - 5.4.6 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes monétaires
 - 5.4.7 Comptes des terres en termes physiques
 - 5.4.8 Questions spéciales
 - Traitement des sources d'énergie renouvelable
 - Comptabilité de la propriété partagée des ressources
 - Permis d'utilisation des terres
- 5.5 Comptes d'actifs pour les ressources minérales et énergétiques
 - 5.5.1 Caractéristiques des actifs
 - 5.5.2 Catégories, classification et questions de limites
 - Classification-cadre des Nations Unies pour les énergies fossiles et les ressources minérales et liens avec le Cadre de McKelvey
 - 5.5.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
 - 5.5.4 Mesure de l'évolution des niveaux des actifs en termes physiques

- 5.5.5 Comptes des actifs pour les ressources minérales et énergétiques en termes physiques
- 5.5.6 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes monétaires
- 5.5.7 Comptabilité de l'évolution des niveaux des actifs
 - Épuisement
 - Découvertes
 - Autres évolutions des actifs
- 5.5.8 Comptes des actifs pour les ressources minérales et énergétiques en termes monétaires
- 5.5.9 Questions spéciales
 - Traitement des sources d'énergie renouvelable
 - Exploration minérale et activités d'extraction
 - Comptabilité de la propriété partagée des ressources
 - Traitement des coûts de résiliation et de déclassement
 - Permis d'accès aux ressources et flux des redevances
- 5.6 Comptes des actifs pour l'eau
 - 5.6.1 Caractéristiques des actifs
 - 5.6.2 Questions de classification et de limites
 - Stocks de ressources en eau
 - Ressources en eaux transfrontalières
 - 5.6.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
 - 5.6.4 Comptabilité de l'évolution des actifs
 - 5.6.5 Comptes des actifs pour l'eau en termes physiques
 - 5.6.6 Questions spéciales
 - Évaluation des ressources en eau
 - Réservoirs artificiels
 - Permis d'utilisation de l'eau et accès à l'eau
- 5.7 Comptes des actifs pour les forêts
 - 5.7.1 Caractéristiques des actifs
 - 5.7.2 Questions de classification et de limites
 - 5.7.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
 - 5.7.4 Mesure de l'évolution des niveaux des actifs en termes physiques
 - 5.7.5 Comptes des actifs pour les forêts en termes physiques
 - 5.7.6 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes monétaires
 - 5.7.7 Comptabilité de l'évolution des niveaux des actifs

- Épuisement et croissance naturelle
- Autres évolutions des actifs
- 5.7.8 Comptes des actifs pour les forêts en termes monétaires
- 5.7.9 Questions spéciales
 - Capture du carbone et comptabilité du carbone
 - Permis d'accès aux ressources forestières
- 5.8 Comptes des actifs pour les ressources halieutiques
 - 5.8.1 Caractéristiques des actifs
 - 5.8.2 Questions de classification et de limites
 - 5.8.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
 - 5.8.4 Mesure de l'évolution des niveaux des actifs en termes physiques
 - 5.8.5 Comptes des actifs pour les ressources halieutiques en termes physiques
 - 5.8.6 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes monétaires
 - 5.8.7 Comptabilité de l'évolution des niveaux des actifs
 - Épuisement et croissance naturelle
 - Autres variations des actifs
 - 5.8.8 Comptes des actifs pour les ressources halieutiques en termes monétaires
 - 5.8.9 Questions spéciales
 - Quotas
- 5.9 Comptabilité d'autres ressources biologiques
 - 5.9.1 Caractéristiques des actifs
 - Inclut le bétail, d'autres animaux, les cultures et autres ressources végétales
 - 5.9.2 Classification et questions de limites
 - 5.9.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
 - 5.9.4 Mesure de l'évolution des niveaux des actifs en termes physiques
 - 5.9.5 Mesure des stocks d'ouverture et de fermeture en termes monétaires
 - 5.9.6 Comptabilité des variations des niveaux des actifs
 - Dépréciation des ressources biologiques cultivées
 - Dépréciation des ressources biologiques non cultivées
 - Autres variations des actifs
- 5.10 Comptabilité des ressources en terres
 - 5.10.1 Caractéristiques des actifs
 - 5.10.2 Questions de classification et de limites
 - Liens avec la terre

- 5.10.3 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes physiques
- 5.10.4 Mesure des variations des niveaux des actifs en termes physiques
- 5.10.5 Mesure des niveaux d'ouverture et de clôture en termes monétaires
- 5.10.6 Comptabilité des variations des niveaux des actifs
 - Épuisement et dégradation
 - Autres variations des actifs

Chapitre 6

Récapitulation et intégration des comptes

6.1 Introduction

Cette section doit fournir les raisons et les avantages de l'intégration des données physiques et monétaires ainsi que de la compilation et de l'analyse des données environnementales dans un cadre comptable.

6.2 Comptes et tableaux des flux hybrides

6.2.1 Principes des comptes et tableaux hybrides

Hypothèses, portée et limites

Questions de classification et de limites

Tableaux hybrides des ressources-emplois et entrées-sorties

Valeurs, quantités, volumes et prix

6.2.2 Comptes et tableaux communs des flux hybrides

Cette section doit montrer clairement comment les comptes et tableaux de flux hybrides peuvent être construits dans plusieurs domaines communs. Elle doit montrer les possibilités d'extension pour inclure des flux autres que les flux d'emplois-ressources, surtout les mesures des émissions, de l'épuisement et de la consommation.

6.3 Comptes des dépenses environnementales

Cette section a pour objectif d'offrir le contexte pour les comptes des dépenses environnementales basées sur les objectifs (comme EPEA et RUMEA) dans le champ plus large de la comptabilité environnementale. Cette section a des liens étroits avec l'examen de ce sujet au chapitre 4.

6.4 Série complète des comptes des flux monétaires du SCEE

6.4.1 Introduction

Les comptes économiques du SCN sont structurés de manière à ce qu'il y ait des liens clairs entre les différents comptes et les éléments de contrepartie peuvent être suivis d'un compte à l'autre. C'est ainsi qu'une séquence des comptes économiques est constituée en SCN. Une série comparable peut être constituée pour les comptes monétaires du SCEE, des liens étant établis entre la production, le revenu, les transferts, le capital et les bilans. Ce chapitre explique la séquence complète des comptes monétaires du SCEE. La dérivation des agrégats intéressants comme l'excédent d'exploitation et le PIB ajustés en fonction de l'épuisement revêt un intérêt particulier.

6.4.2 Série de comptes type

Comptes des flux

Comptes d'accumulation

Bilans

6.4.3 Agrégation et agrégats

PIB ajusté en fonction de l'épuisement, etc.

6.5 Comptabilité des catastrophes environnementales

6.5.1 Comptabilité des processus naturels ayant des répercussions sur l'économie (par exemple, le volcan islandais, les inondations au Pakistan)

6.5.2 Comptabilité des catastrophes anthropiques ayant des répercussions sur l'environnement (par exemple, la marée noire causée par British Petroleum)

6.6 Autres orientations analytiques

Introduction au volume 3
